

Compte rendu du conseil municipal

du

22 mars 2017

Excusés :

- Benjamin Nouvet donne pouvoir à Lætitia Cornu
- Sylvie Masson donne pouvoir à Joëlle Charbonnier

ORDRE DU JOUR :

Compte de gestion 2016 du receveur municipal et vote du compte administratif 2016 : Approbation à l'unanimité par le conseil municipal, des comptes administratifs et comptes de gestion 2016 du budget général .

- Le budget général présente un excédent de la section fonctionnement de 243 930,93 euros et un excédent de 204 708,36 euros en section investissement, soit un excédent total de 448 639,29 €.
- Un emprunt de 200 000 euros a été contracté pour la construction de l'école. Mme Le Maire commente les différents postes.
- Raymond Burianne en temps que doyen du Conseil Municipal fait voter le compte administratif en l'absence de Mme Le Maire qui comme la loi le prévoit ne doit pas assister ni prendre part à ce vote : **il est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.**
- Le compte de gestion 2016 du receveur conforme au compte administratif est accepté à l'unanimité.

Commission appel d'offres :

- stores salle polyvalente : 3 entreprises ont été contactées : la commission propose de retenir B.P.S.C. pour un montant de 3 909,05 euros TTC.
- Contrôle des aires de jeux : 3 entreprises ont été contactées mais seulement 2 ont répondu et c'est SOCOTEC qui a été retenue.
- contrôle des extincteurs qui doit être fait tous les ans : 2 entreprises ont répondu et c'est ALTISECURITE qui a été retenue.
- élagage des platanes : 2 entreprises ont répondu et c'est l'entreprise COLOMB qui a été retenue.
- Le conseil municipal valide les choix faits par la commission appel d'offres.

Fermeture des deux écoles et ouverture d'une école avec 4 classes :

- Suite aux travaux pour la nouvelle école, le Conseil Municipal accepte la fermeture des deux écoles (maternelle et primaire) et l'ouverture d'une nouvelle école qui regroupe donc les 4 classes.

Adhésions :

- **réseau FREDON** : le conseil municipal refuse l'adhésion.
- **A.M.F.** : association des Maires de France : pour un montant de 327,72 euros : accord du conseil municipal.
- **Amis de la BDP**, amis des bibliothèques altiligériennes : cotisation de 60 euros : accord du conseil municipal.

Mise à disposition d'un pré :

- la mise à disposition concernera une période courte avec en contrepartie l'entretien du pré.

7 - Ouverture d'un poste administratif principal 2ème classe :

- Il s'agit de recruter un nouveau secrétaire de mairie en prévision du départ en retraite de Colette Chervalier.
- Ce poste sera publié par l'intermédiaire du Centre de Gestion pendant 2 mois avec embauche au 1 octobre 2017.
- Une expérience en secrétariat de mairie et en comptabilité sera demandée.
- Le conseil municipal valide à l'unanimité l'ouverture de ce poste.

Questions diverses :

Facture SEDI :

- Cette facture d'un montant de 817,60 euros TTC ; elle concerne la remise en état d'un livre ancien d'état civil .
- Paiement d'une facture de DECOLUM TECHNIQUE d'un montant de 265,20 euros TTC concernant l'achat de guirlande électrique pour Noël - 1 abstention.

Ecole :

- chantier école : les travaux devraient être terminés fin juillet.

Agglomération du Puy :

- l'Agglomération du Puy en Velay adhère à l'établissement public foncier et de ce fait la commune de Lavoûte pourra en bénéficier : cela est très utile pour les communes qui ont des projets immobiliers.

Syndicat intercommunal :

- adhésion au SICCDE : syndicat intercommunal capture canidés domestiques errants : un courrier a été fait pour demander la résiliation de notre adhésion : en faisant parti de l'Agglomération, la commune peut bénéficier des services de la SPA.

Recherche de fonds et de bénévoles :

- la Croix Rouge Française informe qu'une information sera faite sur la commune au mois d'avril, avec recherche de fonds et de bénévoles.